

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**

Séance du 20 mars 2024

*Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
 Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 13
 Date de la convocation : 08.03.2024
 Date d'affichage : 08.03.2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire.

Présents : BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne

Absents et excusés : BANCEL Béatrice

Secrétaire de séance : FORISSIER Johan

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

2. DOSSIERS D'URBANISME EN COURS

Déclaration d'intention d'aliéner	
Déclarations préalables accordées ou tacites	SCI LE CAFE – RIVOLLIER Arnaud : Aménagement préau (8 Chemin des Peupliers) HAEYAERT Amandine : Création de deux ouvertures (396 Route des Chalets) GROUPE HEVI WATT (EXBRAYAT Fabienne) : Installation panneaux photovoltaïques
Déclarations préalables en cours	
Déclarations préalables refusées	RICHER Xavier : Création d'un abri de jardin (845 Route de la Combe) LEROI Cyrille : Construction d'un abri de jardin (575 Route des Chalets)
Permis accordés ou tacites	
Permis en cours	

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - Délibération n° 2024D201

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024 à hauteur de 2 %.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 10.48 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.70 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.50 %

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

4. VOTE DES SUBVENTIONS - Délibération n° 2041D202

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote de la manière suivante les subventions 2024, aux associations et autres organismes :

65748	Montant
AFR	15.000 €
AFR – Centre de Loisirs	150 €
AFR – Marché de Noël	200 €
Comité des Fêtes - Fonctionnement	800 €
Comité des Fêtes - Apéritif	750 €

Comité des Fêtes – Feu d'artifice	600 €
Comité des Fêtes – Compteur EDF	600 €
ASR - Basket	1.500 €
Forez Donzy Football	1.500 €
Forez Donzy Football – Tournoi Montpellier	300 €
ADMR	150 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	400 €
OCCE Coopérative scolaire	750 €
OCCE Coopérative scolaire Classe Découverte	950 €
OCCE Coopérative scolaire Spectacles Expositions	1.650 €
Sou des Ecoles	250 €
Sou des Ecoles calculatrices	250 €
Sou des Ecoles conférence	200 €
Sou des Ecoles Fête de la Musique	500 €
Amis du Musée de la Cravate – 48h création	100 €
Non affecté (commerçants, artisans, associations...)	1.400 €
TOTAL	28.000 €

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

5. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024 – Délibération n° 2024D203

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année à venir.

Il présente le Budget Principal 2024, comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2024	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2024
011 Charges à caractère général	293.604 €	013 Atténuations de charges	4.000 €
012 Charges de personnel	369.200 €	70 Produits de gestion courante	95.960 €
014 Atténuations de produits	13.150 €	73 Impôts et taxes	90.215 €
65 Autres charges gestion courante	142.271 €	731 Fiscalité locale	585.300,28 €
66 Charges financières	11.000 €	74 Dotations et participations	171.305 €
67 Charges spécifiques	1.000 €	75 Autres produits gestion courante	31.740 €
023 Virement section investissement	513.685,18 €	77 Produits spécifiques	500 €
042 Opérations d'ordre	3.000 €	002 Excédent fonctionnement reporté	367.889,90 €
TOTAL	1.346.910,18 €	TOTAL	1.346.910,18 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2024	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2024
204 Subv. d'équipement	5.500 €	13 Subventions d'investissement	314.856 €
21 Immobilisations corporelles	237.700 €	16 Emprunts et dettes assimilées	387.000 €
23 Immobilisations en cours	1.109.500 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	27.200 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	100 €	021 Virement section fonctionnement	513.685,18 €
16 Emprunts et dettes assimilées	26.000 €	040 Opérations d'ordre	3.000 €
TOTAL	1.378.800 €	001 Excédent investissement reporté	133.058,82
		TOTAL	1.378.800 €

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

6. VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 – Délibération n° 2024D204

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année à venir.

Il présente le Budget Assainissement 2024, comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION	BUDGET 2024	RECETTES D'EXPLOITATION	BUDGET 2024
011 Charges à caractère général	38.438 €	70 Produits de gestion courante	78.350 €
012 Charges de personnel	11.022 €	75 Autres produits gestion courante	612,66 €
65 Autres charges gestion courante	4.000 €	042 Opérations d'ordre	17.000 €
66 Charges financières	1.300 €	002 Excédent fonctionnement reporté	36.422,92 €
023 Virement section investissement	17.625,58 €		
042 Opérations d'ordre	60.000 €		
TOTAL	132.385,58 €	TOTAL	132.385,58 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2024	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2024
20 Immobilisations incorporelles	57.000 €	13 Subventions d'investissement	45.278 €
21 Immobilisations corporelles	146.308 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	6.345 €
23 Immobilisations en cours	30.000 €	021 Virement section exploitation	17.625,58 €
16 Emprunts et dettes assimilées	8.700 €	040 Opérations d'ordre	60.000 €
040 Opérations d'ordre	17.000 €	001 Excédent investissement reporté	129.759,42 €
TOTAL	259.008 €	TOTAL	259.008 €

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

7. VOTE DU BUDGET COMMERCES 2024 – Délibération n° 2024D205

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année à venir.

Il présente le Budget Commerces 2024, comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2024	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2024
011 Charges à caractère général	9.094 €	70 Produits de gestion courante	6.000 €
65 Autres charges gestion courante	10 €	74 Dotations et participations	21.500 €
66 Charges financières	11.500 €	75 Autres produits gestion courante	27.010 €
023 Virement section investissement	33.906 €		
TOTAL	54.510 €	TOTAL	54.510 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2024	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	12.500,58 €	16 Emprunts et dettes assimilées	236.500 €
001 Solde exécution négatif reporté	287.746,32 €	1068 Excédents de fonct. Capitalisés	29.840,90 €
		021 Virement section fonctionnement	33.906 €
TOTAL	300.246,90	TOTAL	300.246,90

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

8. REFACTURATION EXTENSION BTS P. ROUTE DE COTTANCE – PROP INFINITY INVESTISSEMENT FONCIER MODIFICATION – Délibération n° 2024D206

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la délibération n° 2023D406 du 18 septembre 2023 relative aux travaux d'extension BTS P. RTE DE COTTANCE comporte une erreur matérielle sur le nom de la société facturée.

En conséquence, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ce thème.

Ainsi, la modification sera comme suit :

- INFINITY INVESTISSEMENT FONCIER : 2447,90 €
- M. Steven OUVRARD et Mme PARINGAUX Précillia : 1.225,00 €
- Commune de Rozier-en-Donzy : 1.225,00 €

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

9. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DU PROJET REQUALIFICATION DES RUES – Délibération n° 2024D207

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la procédure d'appel d'offres en 4 lots séparés, lancée le 06 février 2024, pour la réalisation du projet de requalification des rues de la Quintaine / St Roch, des Montagnes du Matin et de l'aménagement de la cour d'école.

Au vu du Rapport d'Analyse des Offres, les entreprises sélectionnées sont les suivantes :

Lot	Nature du lot	Nom et adresse de l'entreprise	Montant HT
1	Assainissement	TPCF 199 Rue de la Sauveté 42210 MONTROND LES BAINS	398.990,50 €
2	Terrassement - Voirie	EUROVIA DALA 348 Avenue Charles de Gaulle 42153 RIORGES	347.963,00 €
3	Béton	MIGMA 368 Allée des abricotiers 26270 LORLIOL SUR DROME	41.600,00 €
4	Mobilier – Espaces verts	CHARTIER 3901 Route de Roanne 42720 VOUGY	126.474,05 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre les prescriptions du Rapport d'Analyse des Offres et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

10. AVENANT N° 4 CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – CABINET RÉALITÉS – Délibération n° 2024D208

Monsieur le Maire rappelle que par décision du Maire du 22/09/2020 et par délibération du Conseil Municipal du 08/07/2021, la maîtrise d'œuvre pour le projet "requalification des rues St Pierre/la Quintaine/St Roch, rue des Liseurs, rue des Canuts – Programme 2021-2023" a été confié au bureau d'études REALITES urbanisme et aménagement. Le marché de maîtrise d'œuvre s'élevait à 72.865 € HT (87.438 € TTC).

Monsieur Sylvain SERVY, adjoint et membre de la Commission Voirie, présente cet avenant n° 4 ayant pour objet l'insertion des travaux de la Rue des Montagnes du Matin, la reprise du dossier de consultation des entreprises, la décision de lancer l'opération en deux appels d'offres et l'arrêt de la nouvelle estimation définitive des travaux.

Le montant de l'avenant n° 4 s'élève à 9.607 € HT, ce qui porte le marché de maîtrise d'œuvre à 82.472 € HT (98.966,40 € TTC).

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

11. DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE – REQUALIFICATION DES RUES – Délibération n° 2024D209

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification des rues Quintaine/St Roch, et des Montagnes du Matin qui intègre également l'aménagement de la cour d'école.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement – Requalification des Rues				
DEPENSES HT		RECETTES HT (prévisionnelles)		
Travaux Rue Quintaine/ St Roch	204.681 €	Subvention AELB Rue Quintaine/St Roch	30.000 €	8 %
Travaux Rue des Montagnes du Matin	152.785 €	Subvention AELB Rue des Montagnes du Matin	80.000 €	21 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	17.500 €	Subvention Forez-Est Fonds de concours	58.640 €	16 %
		Emprunt	206.326 €	55 %
TOTAL	374.966 €	TOTAL	374.966 €	100 %

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

12. FININDEV : CONTRAT D'ASSISTANCE OBSERVATOIRE FISCAL – Délibération n° 2024D210

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a signé un contrat d'assistance téléphonique pour les produits logiciels (Taxe habitation, taxe foncière, fichiers fonciers du cadastre, cotisation foncière des entreprises, états fiscaux) ayant pour objet de mettre à disposition une permanence téléphonique lors d'une difficulté d'exploitation sur les produits logiciels.

La convention étant arrivée à échéance, il convient donc de la renouveler pour une durée d'un an par tacite reconduction dans la limite de 3 ans, soit le 31/12/2026.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

13. CCFE : CONVENTION D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET DECLARATIONS DE PUBLICITE EXTERIEURE, ENSEIGNES ET PRE ENSEIGNES – Délibération n° 2024D211

RAPPEL et REFERENCE

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu l'article 17 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi « Climat et Résilience » modifiant le Code de l'Environnement et prévoyant le transfert du pouvoir de police de la publicité, aux maires ou aux présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2, précisant qu'en dehors des compétences transférées, un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de

services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, dont l'instruction des décisions prises par les maires au nom de leur commune ou de l'Etat,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L.243-1,

Vu le décret n° 2023-1409 du 29 décembre 2023 portant modification de diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes, aux pré enseignes et aux paysages,

Vu la délibération n° 2020D708 du Conseil Municipal de la Commune de Rozier-en-Donzy en date du 5 janvier 2021 portant approbation de la convention relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme,

Vu la délibération n°2024.009.07.02 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 7 février 2024 portant approbation de la convention entre la Communauté de Communes de Forez-Est et ses Communes membres pour la mission d'instruction des autorisations de publicité extérieure, enseignes et pré enseignes,

Monsieur le Maire expose au conseil :

La Communauté de Communes de Forez-Est et ses communes membres ont la possibilité de se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles. C'est à ce titre qu'a été créé le service commun « Autorisation Droit des Sols » (ADS) chargé de l'instruction de la plupart des demandes d'autorisation d'urbanisme dont l'examen incombe aux communes, par la conclusion en 2017 puis 2020 avec chacune de celles-ci d'une convention d'adhésion.

Les missions du service commun d'instruction des actes d'urbanisme dit « Service ADS » peuvent être élargies à la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière de publicité extérieure, enseignes et pré enseignes.

Il est proposé d'intégrer aux missions du service ADS de la Communauté de Communes l'instruction des demandes d'autorisations en matière de publicité extérieure, enseignes et pré enseignes. Cet ajout suppose la conclusion d'une convention spécifique entre la Communauté de Communes de Forez-Est et ses communes membres pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière de publicité extérieure.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver la convention entre la Communauté de Communes de Forez-Est et ses communes membres pour la mission d'instruction des autorisations en matière de publicité extérieure, enseignes et pré enseignes, selon le modèle ci-annexé.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS

Commission CME (Conseil Municipal Enfants) : Organisation Chasse aux œufs le samedi 13 avril à 15h00 : accueil des nouvelles poules, chasse aux œufs et omelette à partager dans la soirée.

Passage de la flamme olympique le 22 juin 2024 : 20 personnes peuvent représenter la Commune, le CME participera à cette journée.

Commission Bâtiments : L'audience était le 12 mars 2024 pour le recours au Tribunal Administratif concernant le dossier de l'Amicale Laïque. Une réponse du jugement est attendue dans les prochains jours.


Commission Ecole-AFR : M. Johan FORISSIER, conseiller informe que l'AFR a un compte de résultat 2023 déficitaire, une réflexion est en cours pour l'augmentation des tarifs hors roziérois pendant les vacances scolaires.

L'association est en recherche de bénévoles.

La séance est levée à 23h20.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 23 mai 2024.

Le Secrétaire de séance
Johan FORISSIER



Le Maire
Didier BERNE

